

GLOSSAIRE
des
TERMES D'INTERPRETATION

Division de L'Interpretation
et de la Vulgarisation,
Parcs nationaux

Rapport présenté à la
Conférence Fédérale - Provinciale sur les parcs

1976

Préparé par : Rolande Nadeau

Index du vocabulaire

A

Abri
Abri-cuisine
Activité de plein air
Aménagement des ressources
Aménagement du territoire
Amphithéâtre
Atelier

B

Bâtiment de service
Belvédère

C

Cabine de bain
Causerie illustrée
Centre administratif
Centre communautaire
Centre d'accueil
Centre d'interprétation
Conservation des ressources

D

Design
Diaporama

E

Exposition

G

Gestion des ressources

H

Halte routière

I

Interprétation
Interprète

L

Lieu historique

M

Marche accompagnée
Monument historique
Musée

N

Naturaliste

P

Parc
Parc de conservation
Parc de récréation
Parc marin
Parc naturel
Parc nautique
Parcours de canot
Piste
Plan directeur
Planification
Poste de contrôle
Poste de garde
Potentiel d'interprétation
Programme de vulgarisation

R

Rampe de mise à l'eau
Refuge
Réseau de parcs
Réserve écologique
Rivière protégée
Route panoramique

S

Sanctuaire
Schéma d'aménagement
Sentier
Sentier auto-guidé
Site archéologique
Site fossilifère

T

Thème d'interprétation

V

Voie navigable

Abri: Lieu ou construction rudimentaire où l'on est à couvert des intempéries.

Abri-cuisine: Bâtiment de service permettant de préparer les repas et de manger à l'abri des intempéries.

Activités de plein air: Activités de loisir ou de récréation pratiquées à l'extérieur. On peut les diviser en plusieurs catégories:

1. Les activités aquatiques et nautiques (baignade, plongée, canotage, yachting...)
2. Les activités de promenade (marche, cyclotourisme, équitation, ski de randonnée, raquette, motoneige, ballade en automobile...)
3. Les sports et jeux de plein air (escalade, alpinisme, ski alpin, patinage...)
4. Les activités de formation (observation de la nature, hébertisme, photographie...)
5. Les activités de cueillette (chasse, pêche, trappage, herborisation...)
6. Les activités de séjour (camping, villégiature...)

Aménagement des ressources: Interventions effectuées sur les ressources des parcs pour atteindre un objectif donné.

Le brulage contrôlé, les coupes sylvicoles, l'introduction ou le déplacement d'animaux sont des formes d'aménagement des ressources.

Aménagement du territoire: Action qui consiste à répartir sur un espace donné les équipements et les activités en fonction du développement socio-économique que se donne une société.

En matière de parcs, ce terme peut impliquer l'absence d'exploitation en vue de conserver le caractère naturel du territoire.

Amphithéâtre: Espace muni de sièges disposés en gradins, principalement aménagé pour la présentation des programmes.

Atelier: Bâtiment(s) de service qui regroupe(nt) les fonctions d'entretien de réparations et d'entreposage au sein du parc.

Bâtiment de service: Bâtiment(s) où l'on offre des services ou installations aux usagers d'un parc (ex: salle de fartage, location de skis, casse-croûte, installations sanitaires...)

Belvédère: Endroit situé le long d'une route, d'une piste ou d'un sentier en un lieu élevé et d'où la vue s'étend au loin.

Cabine de bain: Petit réduit où l'on se déshabille avant le bain (Petit Robert).

Causerie illustrée : Exposé illustré d'objets ou de diapositives traitant de divers aspects des sciences naturelles ou de l'histoire.

Centre administratif: Bâtiment(s) qui regroupe(nt) diverses fonctions d'ordre administratif.

Centre communautaire: Vaste abri fermé ou ensemble de pavillons, généralement situé à proximité ou à l'intérieur d'un terrain de camping aménagé où les campeurs peuvent se rencontrer et se distraire, notamment en cas de mauvais temps. Le centre communautaire regroupe parfois des fonctions d'ordre administratif et divers services (casse-croûte, buanderie, infirmerie...).

Centre d'accueil: Bâtiment qui regroupe les fonctions de réception, d'information et d'orientation des visiteurs.

Centre d'interprétation: Bâtiment où ont lieu des activités d'interprétation. Il comprend généralement une salle d'exposition et une salle de projection.

Conservation des ressources: Forme de gestion des ressources qui vise à assurer la préservation et la réhabilitation des ressources d'une unité territoriale, de même que sa protection contre la dégradation d'origine humaine.

Design: "Discipline visant à une harmonisation de l'environnement humain depuis la conception des objets usuels jusqu'à l'urbanisme, et à l'aménagement des sites" (Larousse).

Dans le domaine de l'interprétation, le terme design s'applique à l'organisation de l'espace et à la conception des unités servant de supports à divers moyens de communication (Ex: Aménagement d'une exposition).

Diaporama: Diapositives présentées avec accompagnement sonore synchronisé.

Exposition: Présentation de phénomènes naturels, de faits historiques ou d'informations par les voies de l'image, du son, de l'écriture, du mouvement ou de l'objet tridimensionnel.

L'exposition itinérante désigne "une exposition qui a lieu successivement dans plusieurs lieux différents" (Larousse).

Gestion des ressources: Système de mesures qui visent à assurer une utilisation rationnelle des ressources d'un parc ou d'un territoire, selon les objectifs de son établissement, tout en assurant la pérennité de ces ressources.

La gestion des ressources implique un processus qui intègre une multiplicité de facteurs: inventaires, recherches, planification, aménagement, réglementations, financement.

Halte routière: Espace aménagé le long des principales routes de façon à permettre une halte de repos pour les voyageurs. Il comporte généralement une aire de pique-nique et des toilettes.

Interprétation: Action de donner une signification et une explication à des phénomènes naturels ou historiques par des expériences, des objets et des média appropriés.

L'interprétation de l'histoire amène le visiteur à saisir les relations multiples et continues qui existent entre le passé, le présent et l'avenir.

L'interprétation de la nature "est l'art d'expliquer la place de l'homme dans son environnement, de le rendre plus conscient de cette relation et d'éveiller en lui le désir de contribuer à la protection de l'environnement."
(Don Albridge).

Interprète: Personne qui communique directement avec le visiteur dans le cadre d'un programme d'interprétation.

Lieu historique: Lieu ayant une importance historique en raison des biens et monuments qu'il recèle ou des événements qui s'y sont déroulés.

Marche accompagnée: Activité d'interprétation où les participants sont amenés à découvrir différents aspects de la nature, en parcourant des habitats variés en compagnie d'un naturaliste.

Syn.: Promenade guidée, randonnée pédestre avec naturaliste.

Monument historique: Immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture (Loi des biens culturels, Loi no. 2 - Québec - 1972).

Musée: Institution au service de la société, qui acquiert conserve et présente des objets représentatifs de l'évolution de la nature et de l'homme et qui utilise ces objets à des fins éducatives et culturelles.

Naturaliste: Personne qui étudie ou interprète le milieu naturel.

Parc: Territoire établi en vertu d'une législation pour la conservation d'un milieu naturel ou d'un lieu d'intérêt historique à des fins d'éducation et de loisirs.

Parc de conservation: Parc dont l'objectif prioritaire est d'assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles ou des sites naturels exceptionnels tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive (Projet de loi sur les parcs. Loi no. 4 - Québec 1976).

Parc de récréation: Parc dont l'objectif prioritaire est de favoriser la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein air tout en protégeant l'environnement naturel (Projet de loi sur les parcs. Loi no. 4 - Québec 1976).

Parc marin: Type de parc naturel qui vise à assurer la conservation du milieu particulier que constitue la mer et ses ressources.

Parc naturel: Type de parc dont le milieu et les éléments qui le composent ont un caractère naturel.

Parc nautique: Parc situé en bordure de l'eau, et essentiellement conçu pour favoriser la navigation de plaisance et les activités récréatives qui s'y rattachent. Ce type de parc est généralement pourvu de tous les services essentiels.

Parcours de canot: Circuit qui emprunte lacs et rivières et qui s'adresse plus particulièrement aux adeptes du canot-camping.

(Les parcours de canot requièrent généralement peu d'aménagement: quelques sites de camping primitif, des sentiers de portage et des éléments de signalisation).

Piste: Chemin réservé à la pratique d'une activité de plein air nécessitant un déplacement.

On distingue plusieurs types de pistes: piste cyclable, piste équestre, piste de moto-neige, piste de ski de randonnée etc. L'aménagement d'une piste obéit à des normes touchant le tracé du parcours, la largeur des voies, la construction de la chaussée, la signalisation, le service d'entretien etc...

Plan directeur: Ensemble des inventaires, des analyses, des recommandations d'aménagement et de gestion, permettant la mise en valeur rationnelle et à long terme d'un territoire à des fins d'usage public.

Planification: Processus qui consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en oeuvre les moyens propres à les atteindre (Petit Robert).

Poste de contrôle: Bâtiment de service de dimensions réduites où l'on perçoit les droits et où l'on donne renseignements et instructions aux visiteurs.

Poste de garde: Bâtiment de service, mis à la disposition des gardiens d'un parc, situé à un point stratégique et utilisé à des fins de contrôle, gestion des ressources et sécurité publique.

Potentiel d'interprétation: Possibilités qu'offre un phénomène naturel ou historique d'être interprété.

Programme de vulgarisation: Programme d'interprétation qui se déroule à l'extérieur d'un parc naturel ou d'un lieu historique et qui vise à préparer, compléter ou remplacer une visite.

Rampe de mise à l'eau: Plan incliné permettant la mise à l'eau d'une embarcation à partir de sa remorque.

Refuge: Bâtiment de service servant d'étape aux utilisateurs de pistes et sentiers.

Réseau de parcs: Ensemble formé par les parcs et territoires ayant les mêmes objectifs, administrés par un même gouvernement ou réglementés par une même législation.

On parlera de réseau de parcs nationaux pour les parcs et territoires administrés par le gouvernement d'un pays. Les parcs et territoires administrés par le gouvernement d'une province font partie du réseau de parcs provinciaux.

Réserve écologique: Type de territoire établi pour la conservation du milieu naturel (faune, flore) à des fins scientifiques, éducatives ou de sauvegarde d'espèces menacées.

Rivière protégée: Type de territoire qui vise à conserver dans un état aussi primitif que possible une rivière ou une section de rivière incluant une bande de terrain le long de celle-ci. Cette bande de terrain peut inclure le bassin complet de la section de rivière.

Ce type de territoire est généralement dépourvu d'accès routier et de formes permanentes d'occupation humaine. Les activités de plein air y sont favorisées.

Route panoramique: Circuit routier conçu en fonction d'une utilisation à des vitesses réduites de façon à apprécier le paysage environnant.

Sanctuaire: Territoire où la faune est protégée de toute intervention humaine.

Schéma d'aménagement: Etude d'aménagement où les structures et les relations de fonctionnement sont exprimées.

Sentier: Chemin étroit pour les piétons (en montagne, en forêt, à travers champs).

Il existe plusieurs types de sentiers de marche. Les sentiers de longue randonnée parcourent toute une région ou vont d'un point à un autre en traversant plusieurs régions (exemple: Appalachian Trail). Les sentiers de randonnée ou sentiers d'excursion sont d'envergure plus modeste; leur parcours dure généralement une journée entière mais parfois plus. Le parcours des sentiers de promenade forme généralement une boucle, le point d'arrivée étant le même que le point de départ; le parcours d'un tel sentier dure quelques heures tout au plus.

Sentier auto-guidé: Sentier de promenade dont les phénomènes naturels qui le caractérisent sont expliqués au moyen de panneaux, de dépliants ou autres.

Site archéologique: Lieu où se trouve tout meuble ou immeuble témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique (Loi sur les biens culturels. Loi no. 2 - Québec 1976).

Site fossilifère: Lieu où se trouve un dépôt de fossiles.

Thème d'interprétation: Élément naturel ou historique dominant que l'on développe afin de formuler le contenu de base des activités d'interprétation.

Voie navigable: Cours d'eau destiné à la navigation de plaisance, qui peut être équipé d'un système de balisage et être canalisé.